

DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJETS DU 14 NOVEMBRE 2023 POUR LA CREATION D'UNE STRUCTURE EXPERIMENTALE D'ACTIVITE ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL DE TYPE « ESAT » DE 10 PLACES AU SEIN DU CENTRE DE DETENTION « LES VIGNETTES » DE VAL DE REUIL (EURE)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1 à L.313-9, R.313-1 et D.313-2,
- Le code de santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4,
- La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La décision du 26 septembre 2022 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet relevant de la compétence exclusive de l'ARS de Normandie ;
- La décision n°1 du 15 janvier 2023 portant modification de la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet relevant de la compétence exclusive de l'ARS de Normandie ;
- La décision du 16 août 2023 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'avis d'appel à projet du 7 avril 2023 relatif à la création d'une structure expérimentale d'activité et d'accompagnement par le travail de type « ESAT » de 10 places au sein du centre de détention « Les Vignettes » de Val de Reuil (Eure).

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence exclusive de l'ARS, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe de la présente décision.

**ARTICLE 2 :** Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 14 novembre 2023 chargée d'examiner les projets de création d'une structure expérimentale d'activité et d'accompagnement par le travail de type « ESAT » de 10 places au sein du centre de détention « Les Vignettes » de Val de Reuil (Eure) :

**Au titre des personnes qualifiées :**

- M. Emmanuel NOUVEL-COURTOIS, Responsable adjoint du pôle évaluation – MDPH de l'Eure

**Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :**

- Mme Elisabeth BONNAFOUS, UNAFAM Délégation de l'Eure.

**Au titre des personnels des services techniques :**

- Mme Ingrid DELABARRE, Directrice adjointe - Centre de détention de Val de Reuil

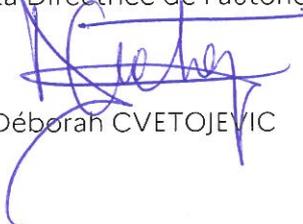
**ARTICLE 3 :** Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à CAEN, le **- 9 NOV. 2023**

P/ Le Directeur général  
La Directrice de l'autonomie,

  
Déborah CVETOJEVIC

## ANNEXE

|   |   | Titulaires   | Suppléants                             |
|---|---|--|--|
| <b>MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE</b>   |   |  |  |
| <b>ARS de Normandie</b>   |   |  |  |
| Représentant le Directeur général de l'ARS  | 1 | Directrice de l'Autonomie                                  | Cadre de la direction de l'autonomie   |
| Représentants de l'ARS de Normandie   | 3 | Directeur délégué départemental                            | Cadre de la délégation départementale  |
|   |   | Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale | Cadre de la direction de l'autonomie   |
|   |   | Médecin de la direction de l'autonomie                     | Médecin de l'agence régionale de santé |
| <b>Représentants les usagers</b>  |   |  |  |
| Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CRSA)  | 1 | Jean-Claude DUMONT<br>FNAR                                 | Danièle GAUTSCHI<br>UDR FO 50          |
| Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CRSA)   | 2 | Marc HOUSSAY<br>Autisme Basse-Normandie                    | Annick HAISE<br>APF                    |
|   |   | Francine MARAGLIANO<br>AFTC 27                             | Florence PERRET<br>ADAPEI 27           |
| Représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques (CRSA)   | 1 | Armand BANGOURA<br>CRPA                                    | Ndeye Combaye NIANG<br>CRPA            |
| <b>MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE</b>   |   |  |  |
| <b>Représentants les gestionnaires</b>  |   |  |  |
| Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil | 2 | Elise GAMBIER<br>FHF                                       | Claude MEDES<br>FEHAP                  |
|   |   | Jacques SERPETTE<br>URIOPSS                                | Emmanuel AFONSO<br>NEXEM               |